

MARS 2010

N° 12

Spanc Info

Le magazine de l'assainissement non collectif



ANDRÉ FLAJOLET
POURQUOI
IL VEUT UNIFIER
L'ASSAINISSEMENT

- Tout savoir sur le filtre à sable
- Une fumièrre high-tech pour les matières de vidange

Partenaire de Spanc

Ils ont inventé la fumière high tech

Avec la nouvelle réglementation, les filières existantes de traitement des matières de vidange risquent d'être saturées. À partir de leur expérience, deux professionnels ont donc amélioré le procédé de la fumière, d'abord pour eux, puis pour commercialiser leur invention.

QUE FAIRE des matières de vidange (MV) une fois qu'elles ont été retirées de leur fosse? Alain Picaut s'est posé cette question en voyant la montée en puissance des Spanc. Cet entrepreneur de Moréac (Morbihan) gère plusieurs sociétés avec son fils François, dont Vidanges 56, à laquelle il a transféré en 2005 son activité de vidangeur pour l'ANC. Il a ainsi assisté en spécialiste à plusieurs réunions d'information sur les nouveaux Spanc, et il en a retiré la certitude que son activité allait se développer à mesure que le contrôle de l'ANC se généraliserait.

Parfait, mais que faire des MV? Dans le centre du Morbihan, les débouchés sont rares. Avec son ami Yves Le Barh, retraité d'une filiale de la Saur, H2O, il a recensé les filières existantes. L'épandage agricole, direct ou après stockage, présente des inconvénients: les périodes d'épandage sont limitées, on ne peut pas stocker indéfiniment, les communes n'apprécient pas les cuves et leurs nuisances olfactives, l'intérêt agronomique des MV brutes est médiocre, et il faut présenter un dossier d'épandage au titre de la police de l'eau et attendre trois mois pour obtenir le feu vert.

L'autre débouché habituel, la station d'épuration, n'est pas non plus très intéressant dans cette partie du Morbihan: les petites installations rurales n'ont pas toujours de zone de dépotage et elles sont rarement conçues pour digérer la surcharge organique des MV qui présentent une composition différente des boues d'épuration urbaines. Les stations d'épuration des agglomérations voisines peuvent recevoir les MV, mais celle de Vannes est située à une demi-heure de route de Moréac, et celle de Lorient à une heure. En outre, leur capacité d'accueil des matières de vidange risque d'arriver assez vite à saturation. Conclusion sans appel: si Vidanges 56 veut se développer, elle doit créer sa propre filière de traitement des MV.

Alain Picaut et Yves Le Barh décident donc de

réaliser une fumière, comme de nombreux vidangeurs dans toute la France: un équipement adapté au milieu rural, rustique et économe en main-d'œuvre. Mais ils veulent une installation améliorée, avec des fosses étanches pour ne pas polluer le sous-sol et les nappes phréatiques, et une maîtrise de l'aération et de l'humidité pour stimuler l'activité bactérienne (voir l'encadré).

Une capacité de traitement de 1 200 m³ par an

Un pilote est installé à Moréac en 2006 et tourne jusqu'en 2009 sous la surveillance de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, de la mission interservices de l'eau et du conseil général. Tous ces partenaires finissent par être convaincus. Le procédé, breveté sous le nom de Trécofim, est commercialisé depuis l'automne dernier, d'abord aux assises de l'ANC, à Évreux, où il a rencontré un bon accueil. Deux stations ont déjà été réalisées à titre expérimental chez des agriculteurs, qui récupèrent directement le fumier ainsi produit. Quant à la première installation, elle tourne à plein régime, avec 2 000 m³ traités l'an dernier, provenant de 966 fosses vidangées dans un rayon d'une trentaine de kilomètres. Le modèle standard est plutôt conçu pour 1 200 m³ par an, ce qui correspond à une zone moyenne de 15 à 20 km de rayon, avec une vidange des fosses tous les quatre ans.

Le procédé est vendu clés en main, sous la forme d'un contrat de licence. L'investissement tourne autour de 75 000 €, ou de 120 000 € avec des cuves en béton, ce qui comprend la licence d'exploitation, la voirie, le génie civil pour le bétonnage des aires, le bâchage d'étanchéité, le dégrilleur, la pompe et les rampes d'aspersion, ainsi que les formalités effectuées par un bureau d'études: l'installation doit être déclarée au titre de la police

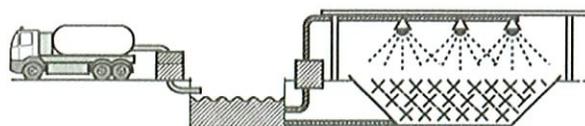


rampe d'aspersion assure une répartition uniforme des matières et une vidange dans l'alvéole étanche.

Mode d'emploi

Une station se compose de deux alvéoles de 250 m³ chacune, profondes de 2,50 m, bétonnées et tapissées d'un géotextile étanche, puis garnies de 30 t de paille broyée. Des trottoirs bétonnés permettent à deux rampes d'aspersion de faire des va-et-vient au-dessus des alvéoles. Le camion de vidange dépose son chargement à travers un dégrilleur qui retient les filasses et les matières grossières. Les MV dégrillées sont reçues dans une fosse-tampon de 10 m³. Une pompe les envoie dans une rampe d'aspersion : les matières sont ainsi réparties uniformément sur la paille qui les absorbe. Comme avec un fumier classique, la paille constitue un support carboné pour les bactéries qui poursuivent la dégradation des matières organiques engagée dans la fosse toutes eaux. Tous les mois,

on retourne les andains pour alterner les phases aérobies et anaérobies, et on ajoute de la paille si nécessaire pour maintenir la densité requise. La succession des périodes de repos et de fermentation est rendue possible par l'utilisation alternée des deux alvéoles. Pour éviter que la pluie ne les noie, surtout en Bretagne, un drain relié à la pompe évacue automatiquement l'excédent de liquide, sans intervention humaine. Le traitement dure un an et permet de transformer 1 200 m³ de MV en 240 t de fumier de qualité bovine, selon les mesures agronomiques réalisées durant l'opération pilote.



de l'eau et les épandages agricoles doivent faire l'objet d'un suivi analytique et agronomique. Dans certains cas, cet investissement peut bénéficier d'aides de l'agence de l'eau.

Selon Violaine Pélicart, chargée de la communication à Vidanges 56, le coût du traitement d'un mètre cube de MV par ce procédé s'élève à 14 € environ, y compris l'amortissement de l'installation sur 15 ans en moyenne, contre 20 € dans une station d'épuration de la région. Les nuisances olfactives sont limitées : elles ne risquent de survenir que lors du retournement des andains, une fois par mois, et lors du curage de l'installation, une fois par an. En outre, le mélange des matières et de la paille produit un fumier riche en carbone, en phosphore et en azote, et l'absence de produits chimiques permet de l'employer pour l'agriculture biologique. Un Spanc qui s'attribue la compétence d'entretien peut se doter d'un tel équipement : il lui suffit de trouver un agriculteur prêt à fournir la paille en échange de ce fumier.

Aucune contrainte de volume, de fréquence ou d'horaires

« Nous positionnons notre procédé comme une solution alternative, précise Violaine Pélicart, pour répondre à un problème typique d'une collectivité rurale : éviter le surcoût d'une aire de dépotage qui ne servirait que pour quelques mètres cubes par jour. À l'inverse d'une station d'épuration, Trécofim n'impose aucune contrainte de volume, de fréquence de dépotage ou d'horaires d'ouverture. »

Le marché visé est en premier lieu celui des vidangeurs qui souhaitent rester indépendants tout en traitant les MV collectées dans le respect de la réglementation. S'y ajoutent les agriculteurs qui recherchent une activité d'appoint ou qui veulent contrôler la composition de leur amendement organique, en particulier pour les cultures biologiques.

Et bien entendu les communes et leurs groupements, qui commencent à défiler à Moréac. Ainsi, Michel Morvant, président de la communauté de communes du roi Morvan et maire de Plouray, dans l'ouest du Morbihan, est venu en voisin avec le président de sa commission de l'eau et de l'environnement, Ange Le Lan, maire de Meslan. Tous deux ont surtout apprécié la simplicité et la rusticité du système « qui pourrait même susciter une certaine défiance à première vue », concède Michel Morvant ; mais les trois ans d'expérimentation sur le projet pilote et l'approbation de l'administration le rassurent pleinement sur le sérieux des inventeurs : « Ils ont été bien suivis. » Il apprécie aussi le coût de Trécofim, « supportable pour une collectivité com-



En un an, le procédé fournit un fumier de qualité bovine.

me la nôtre, et la réponse adaptée qu'il apporte à nos problèmes».

Quels problèmes? Ceux de la ruralité : la communauté du roi Morvan regroupe 21 communes, mais elle compte seulement 25 412 habitants sur 763 km², soit une densité de 33 habitants/km² ; on y recense par conséquent 7 500 installations d'ANC. Une partie de leurs matières de vidange est dépotée dans les stations d'épuration des villes voisines, mais Ange Le Lan prévoit déjà que les nouvelles obligations d'agrément des vidangeurs et de suivi des MV vont conduire à une saturation rapide de ces filières, à mesure que les vidanges clandestines et les dépotages sauvages deviendront impossibles.

Il veut donc anticiper et doter son territoire d'une solution durable. Avec la réduction des financements pour l'assainissement collectif en zone rurale, la construction d'une station d'épuration est hors de portée de sa collectivité. Alors, Trécofim? Ange Le Lan en parlera à la prochaine réunion de sa commission.

Dominique Lemièrre

EN BREF

Premier tech plus précise

Jusqu'à présent, les activités ANC de la société québécoise Premier tech limitée relevaient de son unité d'affaires Premier tech environnement. Depuis décembre dernier, PTE est devenue PTA, c'est-à-dire Premier tech aqua. Cela correspond mieux à son marché, qui se limite au traitement des eaux usées urbaines et industrielles. Cependant, les activités européennes conservent pour l'instant l'appellation de Premier tech environnement.